

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Montpellier-Sud-de-France (34000)

La convention d'occupation signée le 03/02/2026 entre SNCF Gares & Connexions et la société THE FOOD EXPRESS pour une durée de 1 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listé ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 18/05/2026.

Cet avenant, dont l'objet est de rectifier la redevance d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.